



Conseil d'établissement
Séance ordinaire du 20 octobre 2025
18h30 à 20h30
Procès-verbal

Sont présents		
Poste	La composition	Groupe représenté
1	Mme Fatou Binetou Koné	Représentante des parents, présidente 2024-2025
2	M. Hassan Nassour	Représentant des parents et représentant au comité de parents CSSMB
3	M. Philippe Cantin	Représentant des parents
4	M. Waston Metellus	Représentant des parents
5	Mme Dorra Khiari	Représentant des parents
1	Mme Intissar Laroui	Technicienne du service de garde
1	À déterminer lors de la prochaine séance	Représentant de la communauté
Seront également présents à la table du conseil :		
	Madame Joëlle Chartrand-Poirier	Directrice de l'école
	Madame Geneviève Lahaye-Valiquette	Directrice adjointe de l'école
Sont absents		
1	Mme Rania Farag	Enseignante
2	M. Thomas Laniel	Enseignant
3		

01	La convocation, le quorum et les présences :	
022-CÉ 25/26 -01	CONSIDÉRANT QUE	Conformément à l'article 61 de la Loi sur l'instruction publique, le quorum aux séances du conseil d'établissement est de la majorité de ses membres en poste, dont la moitié des représentants des parents. 1988, c. 84, a. 61; 1997, c. 96, a. 13.
	EN CONSÉQUENCE	Madame Fatou Binetou Koné, présidente du conseil d'établissement 2024-2025, ouvre la séance à 18h34, après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum. (la liste des présences qui sera annexée (no-1) au procès-verbal de la présente réunion).

02	Question(s) du public :

03	Adoption de l'ordre du jour :	
022-CÉ 25/26 - 02	CONSIDÉRANT QUE	La directrice et la présidente 2024-2025 ont élaboré un projet d'ordre du jour; que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Mme Intissar Laroui et appuyé par Philippe Cantin; il est résolu à l'unanimité;
	D'ADOPTER	L'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 20 octobre 2025.

Durée	No	Sujet	Objet
02 min.	01	a) Adoption de l'ouverture par la vice-présidente (2024-2025); b) Présences – vérification du quorum	ADOPTION CONSTAT
5 min.	02	Questions du public	INFORMATION
02 min.	03	Adoption de l'ordre du jour	ADOPTION
05 min.	04	Adoption du procès-verbal du 9 juin 2025	ADOPTION
05 min.	05	Suivis au procès-verbal	INFORMATION
05 min.	06	Correspondance :	INFORMATION
15 min.	07	Les Rapports et la Reddition de comptes : a. Rapport de la présidente; b. Rapport de la directrice; c. Rapport du Service de garde;	INFORMATION
<u>61 min.</u>	08	Travaux du conseil :	
02 min.		a. Formation obligatoire pour tous (LIP. Art. 53 et 70);	INFORMATION
02 min.		b. Dénonciation du conflit d'intérêts (LIP, art. 53 et 70);	INFORMATION
8 min.		c. Choix de la présidence et de la vice-présidence (LIP. art. 56 et 107);	ADOPTION

02 min.		d. Choix de la secrétaire;	<i>ADOPTION</i>
05 min.		e. Fonction des membres substitués;	<i>INFORMATION</i>
10 min.		f. Établissement des règles de régie interne et du calendrier des séances du conseil et diffusion du calendrier aux parents et aux membres du personnel (LIP. 67 et 108);	<i>ADOPTION</i>
10 min.		g. Adoption du budget annuel de fonctionnement du conseil (LIP.art.66 et 108);	<i>ADOPTION</i>
05 min.		h. Approbation de sorties de nos élèves dans le voisinage;	<i>APPROBATION</i>
02 min.		i. Approbation de la programmation des activités nécessitant un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'établissement (LIP. Art. 87)	<i>APPROBATION</i>
10 min.		j. Approbation des règles de fonctionnement des services de garde 2024-2025 (LIP. Art.77.2)	<i>ADOPTION</i>
05 min.		k. Présentation et suivi du projet éducatif (Art. 74 et 109)	<i>INFORMATION</i>
05 min.	09	Affaires nouvelles : a)	<i>INFORMATION</i>
05 min.	10	Levée de la séance	<i>ADOPTION</i>
10 min	11	Rapport aux membres parents, de la personne déléguée au comité de parents de la commission scolaire.	<i>INFORMATION</i>

04	Adoption du procès-verbal de la séance du 9 juin 2025:		
022-CÉ 25/26 - 03	PRÉAMBULE	Mme Fatou Binetou Koné, présidente 2024-2025, demande aux membres si les documents remis étaient conformes et si certaines modifications s'imposent.	
	CONSIDÉRANT	que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2025, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente réunion;	

EN CONSÉQUENCE	sur proposition de Mme Intissar et appuyé par Hassan Nassour il est résolu à l'unanimité;
D'ADOPTER	en apportant les modifications suivantes

05	Suivi au procès-verbal :
	Aucun suivi au procès-verbal

06	Correspondance :
	Aucune correspondance reçue.

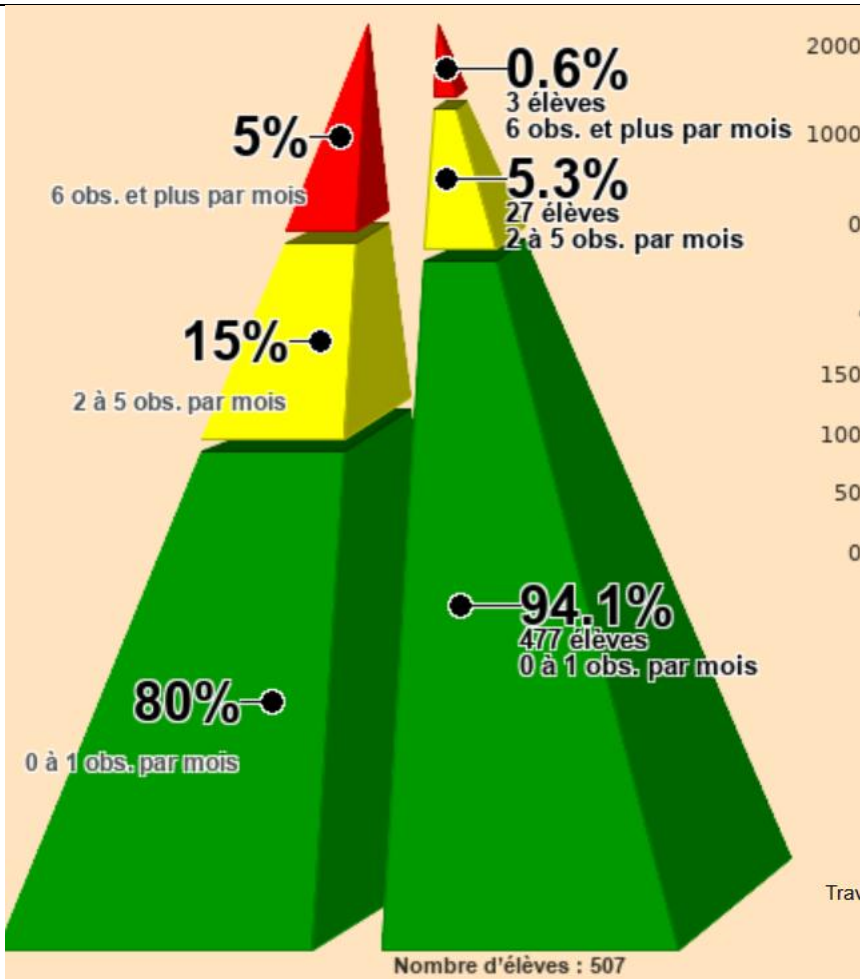
07	Les rapports et les redditions de comptes :
----	---

G1 – De la présidente :

a)	.
----	---

G2 – Rapport de la directrice :

b)	Mme Chartrand-Poirier souligne • Nouvelle directrice adjointe, Mme Geneviève Lahaye-Valiquette • Rentrée scolaire : chaque classe a un enseignant et tous les postes sont pourvus à l'école. Cependant, nous avons deux titulaires qui sont en absence prolongée et nous avons trouvé des enseignants qui remplacent à long terme. • La fête de fin d'année (épluchette et animaux de la ferme) a été un succès et a été très appréciée par les élèves et le personnel. • L'aide à la classe est déployée depuis la rentrée scolaire. À la suite des portraits de classe, le service a été revu. • La cour d'école a été aménagée avant la rentrée des élèves. • Il y a 26 classes : 3 préscolaires 5 ans, 2 préscolaires 5 ans ILSS, 6 classes au 1^{er} cycle, 4 classes au 2^e cycle, 5 classes 3^e cycle, 5 classes primaires ILSS et une classe d'adaptation scolaire (SACCA).
----	--

Programme de soutien au comportement positif	 <table><caption>Behavioral Observation Data</caption><tr><th>Level</th><th>Percentage</th><th>Number of Students</th><th>Observations per Month</th></tr><tr><td>Level 1 (Green)</td><td>80%</td><td>406</td><td>0 à 1 obs. par mois</td></tr><tr><td>Level 2 (Yellow)</td><td>15%</td><td>76</td><td>2 à 5 obs. par mois</td></tr><tr><td>Level 3 (Red)</td><td>5%</td><td>25</td><td>6 obs. et plus par mois</td></tr><tr><td>Level 1 (Green)</td><td>94.1%</td><td>477</td><td>0 à 1 obs. par mois</td></tr><tr><td>Level 2 (Yellow)</td><td>5.3%</td><td>27</td><td>2 à 5 obs. par mois</td></tr><tr><td>Level 3 (Red)</td><td>0.6%</td><td>3</td><td>6 obs. et plus par mois</td></tr></table> Nombre d'élèves : 507	Level	Percentage	Number of Students	Observations per Month	Level 1 (Green)	80%	406	0 à 1 obs. par mois	Level 2 (Yellow)	15%	76	2 à 5 obs. par mois	Level 3 (Red)	5%	25	6 obs. et plus par mois	Level 1 (Green)	94.1%	477	0 à 1 obs. par mois	Level 2 (Yellow)	5.3%	27	2 à 5 obs. par mois	Level 3 (Red)	0.6%	3	6 obs. et plus par mois
	Level	Percentage	Number of Students	Observations per Month																									
	Level 1 (Green)	80%	406	0 à 1 obs. par mois																									
	Level 2 (Yellow)	15%	76	2 à 5 obs. par mois																									
Level 3 (Red)	5%	25	6 obs. et plus par mois																										
Level 1 (Green)	94.1%	477	0 à 1 obs. par mois																										
Level 2 (Yellow)	5.3%	27	2 à 5 obs. par mois																										
Level 3 (Red)	0.6%	3	6 obs. et plus par mois																										
Niveau 3 (rouge 1-5%) intervention spécialisée et individuelle pour ceux dont les difficultés persistent malgré un enseignement efficace au niveau 1 et où l'intensité est augmentée par rapport au niveau 2																													
Niveau 2 (jaune 5-15%) intervention intensive en sous-groupe pour les élèves qui ne progressent pas de façon satisfaisante malgré une intervention efficace au niveau 1																													
Niveau 1 (vert 1-80%) intervention efficace pour tous les élèves																													

G3 – Rapport du service de garde :

c)	Mme Intissar Laroui souligne - Planification des activités pour le matin : les élèves doivent choisir une activité selon ce qui est proposé dans la liste d'activités - Planification des activités en après-midi : comme l'an dernier Sortie de la journée pédagogique : Verger Charbonneau (Bien, malgré le trafic au retour) 27 octobre : journée Petits cuistots 6 novembre : Animation à l'école par une compagnie sur la thématique des avions supersoniques 5 décembre : Sortie cinéma Zootopia la suite - Ainsi que d'autres activités prévues pour les journées pédagogiques suivantes.
----	---

08	Travaux du conseil
----	--------------------

a)	Formation obligatoire pour tous (LIP. Art. 53 et 70);
	Mme Chartrand-Poirier directrice, rappelle aux nouveaux membres du conseil d'établissement qu'une formation obligatoire du ministère de l'Éducation doit être suivie au courant de l'année.

b)	Dénonciation du conflit d'intérêts (LIP, art. 53 et 70);
	Mme Chartrand-Poirier directrice, rappelle aux membres du conseil d'établissement que la déclaration de conflits d'intérêts doit être signée chaque année.

c)	Choix de la présidence et de la vice-présidence (LIP. Art. 56 et 107)	
022-CÉ 25/26 - 04	PRÉAMBULE	Mme Chartrand-Poirier, directrice, demande aux membres du conseil d'établissement d'élire la présidence et la vice-présidence pour l'année 2025-2026.
	CONSIDÉRANT	Que le conseil d'établissement choisit son/sa président(e) et son/sa vice-président(e) parmi les membres visés aux paragraphes 3 ^e et 5 ^e du deuxième alinéa de l'article 102 et qui ne sont pas membres du personnel du centre de services scolaire;
	EN CONSÉQUENCE	Par acclamation Mme Fatou Binetou Koné est élue, pour un 1 ^{er} mandat, comme présidente du conseil d'établissement et Mme Dorra Khiari comme vice-présidente,

		pour un 1 ^{er} mandat, proposé par Mme Khiari et appuyé par Monsieur Cantin, il est résolu à l'unanimité;
	D'ADOPTER	La présidence de Mme Binetou Koné et la vice-présidence de Mme Khiari pour l'année scolaire 2025-2026..

d)	Choix de la secrétaire	
022-CÉ 25/26 - 05	PRÉAMBULE	Madame Joëlle Chartrand-Poirier, directrice, propose que Mme Geneviève Lahaye-Valiquette, directrice adjointe, soit la secrétaire pour le conseil d'établissement 2025-2026;
	CONSIDÉRANT	Que la directrice adjointe a accès aux différents dossiers et qu'elle a une connaissance de la Loi de l'instruction publique;
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Monsieur Cantin et appuyé par Monsieur Nassour, il est résolu à l'unanimité;
	D'ADOPTER	La nomination de Mme Geneviève Lahaye-Valiquette comme secrétaire du conseil d'établissement 2025-2026.

e)	Fonction des membres substitués	
	Madame Chartrand-Poirier, directrice d'établissement, informe les membres du conseil d'établissement sur les fonctions des membres substitués.	

f)	Établissement des règles de régie interne et du calendrier des séances du conseil et diffusion du calendrier aux parents et aux membres du personnel (LIP.67 et 108)	
022-CÉ 25/26 - 06	PRÉAMBULE	Madame Chartrand-Poirier, directrice d'établissement, propose aux membres du conseil d'établissement l'établissement des règles de régie interne.
	CONSIDÉRANT	Que conformément aux articles ART.67 et 108, le conseil d'établissement établit ses règles de régie interne. Ces règles doivent prévoir la tenue d'au moins cinq séances par année scolaire. Le conseil d'établissement doit fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances et en informer les parents et les membres du personnel de l'école. À moins que les règles de régie interne n'en disposent autrement, l'ordre du jour et les documents qui l'accompagnent doivent être transmis aux membres et à leurs substitués au moins cinq jours avant la tenue de la séance.

	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Mme Khiari et appuyé par M. Cantin, il est résolu à l'unanimité;
	D'ADOPTER	Les règles de régie interne, le calendrier des séances du conseil d'établissement 2025-2026 et le calendrier des séances soient les lundis de 18h30 à 20h30 aux dates suivantes; -Lundi 20 octobre 2025 -Lundi 15 décembre 2025, -Lundi 16 mars 2026 -Lundi 27 avril 2026 -Lundi 15 juin 2026

g)	Adoption du budget annuel de fonctionnement du conseil (LIP. Art. 66 et 108)	
022-CÉ 25/26 - 07	PRÉAMBULE	Madame Chartrand-Poirier, directrice d'établissement, propose aux membres du conseil d'établissement le budget annuel de fonctionnement du conseil.
	CONSIDÉRANT QUE	Le conseil d'établissement adopte son budget annuel de fonctionnement, voit à son administration et en rend compte au centre de services scolaire. Le budget maintient l'équilibre entre, d'une part, les dépenses et, d'autre part, les ressources financières allouées au conseil d'établissement par le centre de services scolaire.
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Mme Intissar et appuyé par Mme Khiari, il est résolu à l'unanimité;
	D'ADOPTER	D'utiliser le budget alloué au conseil d'établissement en deux parts, soit pour un souper pour les membres lors de la dernière séance du conseil ainsi que pour offrir des douceurs pour souligner la semaine du personnel EDM.

h)	Approbation de sorties de nos élèves dans le voisinage (LIP. Art. 87)	
022-CÉ 25/26 - 08	PRÉAMBULE	Madame Chartrand-Poirier, directrice d'établissement, propose aux membres du conseil d'établissement l'établissement d'approuver les sorties des élèves dans le voisinage.
	CONSIDÉRANT QUE	Le conseil d'établissement approuve la programmation proposée par la directrice de l'école des activités éducatives qui nécessitent un déplacement des élèves à l'extérieur des locaux de l'école.
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Madame Binetou et appuyé par Monsieur Cantin, il est résolu à l'unanimité;
	D'APPOUVER	Tel que déposé, la proposition de sorties des élèves dans le voisinage en sortant du périmètre du terrain de l'école (ex. forêt, patinoire, piscine, au parc Noël, etc.)

i)	Approbation des activités nécessitant un changement à l'horaire quotidien ou un déplacement à l'extérieur de l'école. (LIP. art. 87)	
022-CÉ 25/26 - 09	PRÉAMBULE	Mme Chartrand-Poirier, directrice, demande aux membres du conseil d'établissement d'approuver les activités nécessitant un changement à l'horaire quotidien ou un déplacement à l'extérieur de l'école;
	CONSIDÉRANT	Que conformément à l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement approuve la programmation proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école.
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de M. Hassan Nassour et appuyé par Mme Khiari il est résolu à l'unanimité;
	D'APPROUVER	Les activités nécessitant un changement à l'horaire quotidien ou un déplacement à l'extérieur de l'école; (voir tableau en annexe)

j)	Approbation des règles de fonctionnement des services de garde 2025-2026 (LIP. Art.77.2)	
022-CÉ 25/26 - 10	PRÉAMBULE	Mme Chartrand-Poirier, directrice, demande aux membres du conseil d'établissement d'approuver les règles de fonctionnement du service de garde 2025-2026
	CONSIDÉRANT	Que le conseil d'établissement adopte, sur la base de la proposition du directeur de l'école, les règles de fonctionnement des services de garde visés à l'article 256 établies en conformité avec les modalités d'organisation convenues en vertu de cet article.
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Mme Binetou et appuyé par M. Cantin il est résolu à l'unanimité;
	D'APPROUVER	Les règles de fonctionnement du service de garde 2025-2026.

k)	Suivi sur l'actualisation du projet éducatif de l'école Enfants-du-Monde 2023-2027. (Art. 74, 75, 109 et 109.1)
	La direction rappelle les moyens élaborés par les comités Soutien au comportement positif (SCP) et l'Équipe d'orientation pédagogique (ÉOP) pour parvenir à réaliser les objectifs du projet éducatif. L'ÉOP a établi la continuité des stratégies de lecture en 2023-2024. En 2024-2025, elle a réalisé du matériel visuel pour représenter les stratégies pour chaque niveau. Cette année, elle a terminé le code de correction de textes pour l'ensemble de l'école. De plus, elle surveillera le déploiement de l'enseignement des stratégies de lecture dans les classes. Aussi, comme l'outil pédagogique pour les stratégies de résolution de problème n'est pas la recommandation de la conseillère pédagogique, l'équipe abordera les 5 modalités d'enseignement de cette compétence. Pour l'objectif concernant le milieu de vie et sécuritaire, le comité SCP s'assurera du déploiement du programme Dire-Mentor. De plus, le plan de lutte contre la violence et l'intimidation devra être mis à jour à la suite des exigences ministérielles.

09	Affaires nouvelles

10	Levée de la séance :
022-CÉ 25/26 - 11	CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;
	EN CONSÉQUENCE sur proposition de Mme Koné et appuyé par Mme Laroui, il est résolu à l'unanimité;
	DE LEVER l'assemblée de la séance ordinaire à 20h30.

11	Rapport aux membres parents de la personne déléguée au comité de parents du centre de services scolaire :
	La rencontre du comité de parents est prévue le 30 octobre prochain.